



CONTRIBUTION DE LA DILCRAH AU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA CNCDH SUR LE RACISME ET LA XENOPHOBIE

1. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR VOTRE INSTITUTION EN 2019 POUR LUTTER CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS QUI Y SONT LIEES :

La DILCRAH a déployé tout au long de l'année 2019 les actions décidées par le Premier ministre dans le cadre du plan national de lutte contre le et présenté en mars 2018. Le premier axe de ce plan qui portait sur la lutte contre la haine liée a donné lieu à une forte mobilisation (cf. contribution du secrétariat au numérique) qui a abouti au dépôt et à l'adoption en première lecture de la proposition de loi contre les contenus de haine sur internet et les réseaux sociaux. Un investissement important a été consacré à la formation tant chez les forces de l'ordre (écoles de police et de Gendarmerie, ENAP, ENM) que chez les personnels enseignants (cf. contribution du MEN). L'appel à projets locaux 2018-2019 a connu cette année encore un beau succès avec 587 initiatives soutenues dans 99 départements représentant un soutien financier de 1 437 907 € (chiffres non définitifs).

A cela s'ajoute le soutien direct de la DILCRAH à 85 structures nationales dans le domaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

LE BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL 2018-2020

Un bilan à mi-parcours sera établi au printemps 2020, deux ans après le lancement national fait par le Premier ministre en mars 2018. Les axes prioritaires du plan ont bien été mis en place (internet, formation, éducation, mémoire..). Les domaines dans lesquelles les mesures n'ont pas suffisamment avancé concernent l'amélioration du recueil et la diffusion des données statistiques. Par ailleurs, en raison du calendrier électoral le déploiement des actions partenariales avec les municipalités a été suspendu à l'automne 2019.

LA REFLEXION ENGAGÉE SUR L'ELABORATION DU PROCHAIN PLAN D'ACTION :

L'actuel plan national couvrant la période 2018-2020, les réflexions concernant un prochain plan d'action sont prématurées.

LES TRAVAUX EN COURS ET A L'ETUDE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA DILCRAH :

Le conseil scientifique de la DILCRAH a été renouvelé et installé dans sa nouvelle composition le 15 janvier 2019. Présidé par le sociologue Smaïn Laacher, il intègre désormais des chercheurs spécialistes des questions LGBT ainsi que du droit des réseaux sociaux et d'Internet. Il s'est réuni à deux reprises

en 2019 et a abordé de nombreux sujets. C'est le conseil scientifique de la DILCRAH qui a constitué le jury de sélection pour l'attribution des bourses thèse accordées en 2018 et en 2019.

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET LES PREMIERS RETOURS D'EXPERIENCE DES CORA :

Présidés par les Préfets, les comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) constituent des outils privilégiés de partage d'informations et de hiérarchisation des actions de politiques publiques. Ils sont mobilisés chaque année dans le cadre de l'appel à projet local et de la mise en œuvre de la Semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme. La Dilcrah réunit régulièrement les correspondants des CORA pour une journée d'information, de partage d'expérience et de formation. Il est important de rappeler que la composition des CORA n'est pas déterminée au niveau national et qu'elle est laissée à l'appréciation du Préfet afin de tenir compte du paysage associatif et des enjeux spécifiques de son département. Les CORA ont vu leur compétence élargie à la lutte contre la haine antiLGBT par une instruction aux Préfets datée du 14 février 2019 signée par le Ministre de l'intérieur et la Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations.

LES MESURES DE SENSIBILISATIONS LA DILCRAH MISES EN PLACE POUR LUTTER CONTRE LES CLICHES RACIAUX, ETHNIQUES OU DE GENRE DANS LE SPORT

En lien avec le Ministère des sports, la DILCRAH a soutenu activement les efforts de plusieurs fédérations sportives (FFB, FFHB.) engagées dans ce domaine. Un partenariat a été noué avec l'UNSS afin de favoriser la diffusion de messages de prévention et de sensibilisation en direction des collégiens et des lycéens. Ont été soutenus financièrement les programmes proposés par l'association Sportitude (détection des comportements de haine chez les supporters), la compagnie du Trimaran (théâtre forum) et la LICRA. Dans le domaine du Football, la DILCRAH a soutenu l'association « Les dégommeuses » pour lutter les préjugés de genre à l'occasion de la coupe du monde de Foot ainsi que Foot Ensemble, association présidée par Yoann Lemaire luttant contre les LGBTphobies. Le délégué a été amené à prendre position de manière très ferme s'agissant des polémiques autour de banderoles à caractère raciste ou homophobe à l'été 2019. Des partenariats ont été noués en vue d'intégrer la question de la lutte contre tous les racismes dans le cadre d'Héritage 2024.

LES ACTIONS MENEES PAR LA DILCRAH CONCERNANT LES DERIVES IDENTITAIRES POLITIQUES

La DILCRAH n'a pas à commenter les dérives identitaires ou communautaristes de certaines organisations politiques. Elle se tient en revanche à disposition de la représentation nationale pour expliquer ses missions ou apporter son expertise (auditions menées les députés Mme George Buffet et M. Sacha Houlié sur le supportérisme ; ou celles effectuées par M. Adrien Morenas dans le cadre de son rapport sur les groupuscules d'extrême-droite).

LE BILAN DE LA DILCRAH TIRE DE LA TOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE :

Cette question ne relève pas du rapport annuel consacré au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie. Il y sera répondu ultérieurement.

LE BILAN DRESSE PAR LA DILCRAH AU SUJET DES DISCRIMINATIONS ET MESSAGES DE HAINE DIFFUSES A TRAVERS LES RESEAUX SOCIAUX :

La DILCRAH a contribué de manière active aux travaux préparatoires avec la députée de Paris Laetitia Avia qui ont débouché sur le dépôt de la proposition de loi relative à la lutte contre les contenus de haine sur Internet et les réseaux sociaux. Le texte a été considérablement enrichi lors de son examen à l'Assemblée nationale le 4 juillet 2019. Il est inscrit à l'ordre du jour du Sénat pour le 17 décembre 2019. Inspiré d'une loi adoptée en Allemagne en 2017 et en vigueur depuis 2018, ce texte vise à renforcer considérablement les obligations de transparence et de modération à l'encontre des réseaux sociaux. Il prévoit des sanctions majorées et des procédures adaptées à la prolifération des messages haineux. Concernant les mesures opérationnelles, la plateforme PHAROS a vu ses effectifs renforcés. De son côté, la DILCRAH a prolongé le soutien accordé à des associations luttant spécifiquement contre la haine sur haine (Respect Zone, Renaissance numérique, Génération numérique, E-enfance) ou s'engageant dans de nouveaux programmes numériques (Artémis, France Fraternité, LICRA...).

LES ACTIONS EDUCATIVES MENEES PAR LA DILCRAH CONTRE LA CONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT DES STEREOTYPES :

La lutte contre les préjugés et les stéréotypes est au cœur de l'action de la DILCRAH. La délégation a été fortement impliquée dans la création et l'enrichissement de ressources et d'outils pédagogiques telles que des MOOC ou le site internet « Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme » à destination des enseignants. Pour l'année 2019, il faut retenir la création du prix national Ilan Halimi, lancé par la Ministre de la Culture le 1^{er} octobre 2018, visant à récompenser des projets collectifs réalisés par des jeunes de moins de 25 ans visant à faire reculer les préjugés racistes et antisémites. Les lauréats ont été reçus par le Premier ministre Edouard Philippe le 13 février 2019 à Matignon. La DILCRAH est également le principal financeur du concours scolaire « La flamme de l'égalité » dédié à la mémoire et à l'histoire de l'esclavage, des traites et de leur abolition et dont l'organisation a été confiée à la Ligue de l'enseignement.

Afin de mieux identifier les incidents et d'apporter des réponses opérationnelles éducatives, une équipe nationale « racisme antisémitisme » a été créée par le Ministère de l'éducation nationale et la DILCRAH, sur le modèle de l'équipe nationale « laïcité et faits religieux ». Ce dispositif aujourd'hui pleinement opérationnel est en charge de la mise en œuvre des principes, de la veille et de l'appui aux différents acteurs en académies. Les équipes académiques « laïcité et faits religieux » voient ainsi leurs compétences étendues aux questions de racisme et d'antisémitisme, et seront à ce titre chargées de former les personnels, de leur apporter un soutien concret et de répondre aux incidents. (Cf. contribution du Ministère pour plus de détails).

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT QUE LA DILCRAH A MISES EN PLACE ENVERS LES VICTIMES DE RACISME, D'ANTISEMITISME ET DE XENOPHOBIE :

La DILCRAH soutient plusieurs associations nationales accompagnant des victimes d'actes de haine (LICRA, SOS Racisme, Ligue des droits de l'Homme, NRAP.. .).

S'agissant de la formation des agents publics, le réseau de policiers, gendarmes et magistrats spécialement formé a été renforcé. Deux sessions ont été organisées avec le CERCIL à Orléans et au mémorial de la Paix. L'objectif est de bien former pour mieux accueillir les victimes, réceptionner les

plaintes, favoriser les investigations et augmenter le nombre de condamnations. Plus largement, la DILCRAH intervient désormais dans l'ensemble des écoles de Police et de Gendarmerie et a été à l'origine de la création de sessions spécifiques pour les commissaires de Police et les officiers de Gendarmerie. Par ailleurs, les conventions de partenariat en 2018 entre la Maison d'Izieu et l'Ecole Nationale supérieure de Police de Saint-Cyr Mont d'Or d'une part ; et entre le Mémorial de la Shoah et l'Ecole des officiers de Gendarmerie Nationale de Melun d'autre part permettent de former les référents racisme, antisémitisme et discriminations présents dans chaque direction départementale de sécurité publique et groupement de gendarmerie. Ces mesures s'inspirent des recommandations prioritaires de la CNCDH. S'agissant plus largement des questions de la sensibilisation des magistrats, la Ministre de la Justice, Garde des sceaux, a signé une circulaire en date du 4 avril 2019 relative à la lutte contre les discriminations, les propos et les comportements haineux. Une journée de formation dédiée organisée par la DACG s'est tenue à Paris le 18 novembre 2019, une formation déconcentrée à Nantes se déroulera le 3 décembre 2019.

LES GRANDES ACTIONS DE LA DILCRAH SOULIGNEES DANS LE BILAN DE SON ACTION :

Cf. réponse à la question n°1.

QUELLES SONT LES ACTIONS MENEES DANS LES OUTRE-MER CONTRE LE RACISME. L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE (EN SPECIFIANT VOS REPNSES TERRITOIRE PAR TERRITOIRE)

Les services de l'Etat déploient, en lien avec la DILCRAH, dans les outre-mer l'ensemble des politiques publiques de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Une convention a été signée avec le MActe fin 2018. Afin de lutter contre les stéréotypes dont peuvent être victimes les Français originaires des outre-mer, la DILCRAH soutient également plusieurs associations telles que les Amis du Général Dumas, le CIFORDOM (pour le Prix Fetkann ! Maryse Condé), la fédération des CEMEA ou les Contre-courants (programme les voix d'outre-mer). S'agissant de l'appel à projets local déconcentré au niveau des préfectures, 13 dossiers ont été soutenus dans quatre territoires (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion) pour un montant de 58 500€. Grâce à la mobilisation des associations et des parlementaires, la Polynésie française devrait cette année intégrer ce dispositif.

LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LA CNCDH DANS L'EDITION 2018 DE SON RAPPORT ANNUEL :

La DILCRAH a concouru de manière directe ou indirecte à la mise en œuvre des recommandations prioritaires III, N, VII, VIII et X du rapport annuel 2018 de la CNCDH.

LES PERSPECTIVES D'ACTION POUR LES ANNEES 2020 ET SUIVANTES.

Cf. réponse à la question n°3.



Frédéric POTIER